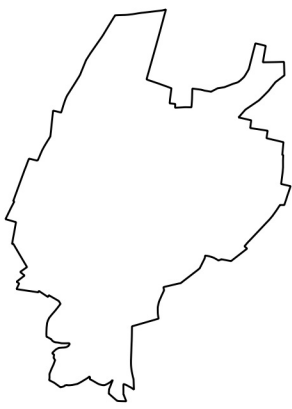


Plan Local d'Urbanisme

Département de la Somme
Commune de Dury

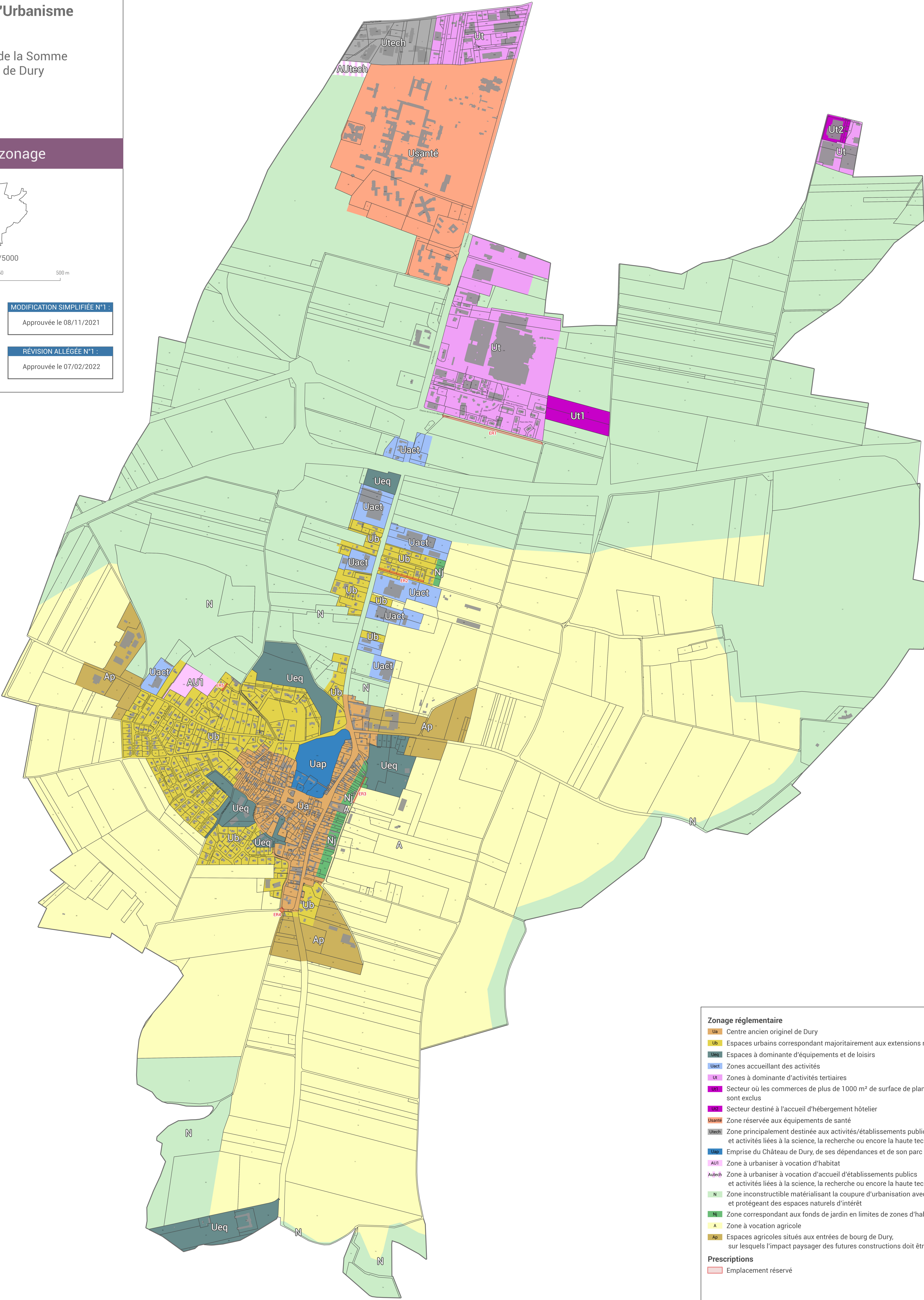
Plan de zonage



Échelle 1/5000



ARRÊTÉ LE :	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 :
26/09/2019	Approuvée le 08/11/2021
APPROUVÉ LE :	RÉVISION ALLÉGÉE N°1 :
30/11/2020	Approuvée le 07/02/2022



Zonage réglementaire

- Ua** Centre ancien originel de Dury
- Ub** Espaces urbains correspondant majoritairement aux extensions récentes
- Ueq** Espaces à dominante d'équipements et de loisirs
- Uact** Zones accueillant des activités
- Ut** Zones à dominante d'activités tertiaires
- Ut1** Secteur où les commerces de plus de 1000 m² de surface de plancher sont exclus
- Ut2** Secteur destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier
- Usanté** Zone réservée aux équipements de santé
- Utech** Zone principalement destinée aux activités/établissements publics et activités liées à la science, la recherche ou encore la haute technologie
- Uapp** Emprise du Château de Dury, de ses dépendances et de son parc
- AU1** Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- AUtech** Zone à urbaniser à vocation d'accueil d'établissements publics et activités liées à la science, la recherche ou encore la haute technologie
- N** Zone inconstructible matérialisant la coupure d'urbanisation avec Amiens et protégeant des espaces naturels d'intérêt
- Nj** Zone correspondant aux fonds de jardin en limites de zones d'habitat
- A** Zone à vocation agricole
- Ap** Espaces agricoles situés aux entrées de bourg de Dury, sur lesquels l'impact paysager des futures constructions doit être limité

Prescriptions

- Emplacement réservé